



Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Conseil Municipal du 15 Décembre 2025

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales précise : dans les communes de 3 500 habitants et plus un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal prévu à l'article 19.

L'article 107 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République complète les règles relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Conformément au nouvel article L. 2312-1 pour le bloc communal, il doit désormais faire l'objet d'un rapport. L'article D. 2312-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise, le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape importante de la procédure budgétaire des collectivités, il permet d'informer sur la situation économique et financière.

Dans un contexte général d'incertitude au niveau du montant des dotations de l'Etat nous devons continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

CONTEXTE COMMUNAL

Au 1^{er} janvier 2026, un chiffre de population en dessous du seuil des 5 000 habitants, fixé par l'INSEE, remet toujours en cause l'évolution de nos dotations de l'Etat et l'éligibilité à certaines d'entre elles.

L'élaboration du budget 2026 et des orientations budgétaires doit tenir compte de la situation particulière de la commune de Saint Nicolas.

Elle s'effectue dans un contexte incertain qui se traduit par une augmentation de l'inflation et par l'incertitude d'un budget 2026 encore non voté.

En 2025, l'inflation en France atteint 4.2% et se poursuit en 2026. La commune s'adapte afin de limiter cette hausse.

Celle-ci génère un risque inflationniste qui se répercute déjà sur la population comme sur les collectivités locales et perdurera pendant de longs mois.

Dans ce contexte et face à une situation générale aggravée des finances publiques, la ville de Saint Nicolas doit continuer ses efforts de gestion dans l'ensemble des domaines d'activités de la commune.

La situation budgétaire et financière particulièrement dégradée de l'Etat suite au contexte politique et l'augmentation de l'inflation (+ 4.2 % en 2025) oblige celui-ci à commencer une cure d'austérité dans de nombreux secteurs : 30 Milliards d'économies sont annoncés dans de nombreux secteurs et il faut s'attendre à ce que l'Etat mette à contribution les collectivités afin qu'elles participent à leur niveau au redressement national en attendant peut-être des réformes plus structurelles et certainement nécessaires.

En ces temps de grandes incertitudes, nous devons renforcer notre capacité d'agir face aux enjeux locaux.

Notre contexte nous le connaissons, nos dotations vont continuer de baisser et nous n'avons aucun levier pour freiner cette baisse et aucun espoir de repasser au-dessus des 5 000 habitants en 2026.

Malgré l'investissement de nos services et ceux de la CUA les projets de constructions font face aux rigueurs administratives.

En 2025, le montant dépensé que l'on estime serait d'environ de 4 500 000 euros sur les dépenses de fonctionnement (amortissements compris) : l'inflation grandissante, le conflit en Ukraine et le contexte politique national actuel ont occasionné une augmentation des dépenses dans beaucoup de domaines (alimentation, contrats de services, prestations de services...).

Nous nous sommes engagés dans une politique d'optimisation de nos dépenses réelles de fonctionnement pour conserver l'ensemble de nos services et maintenir un niveau d'épargne et il faut continuer cette démarche dans tous les domaines

Malgré de nombreux efforts effectués et des mesures prises, le budget 2024 a présenté un déficit de fonctionnement pour la première fois mais l'exercice 2025 ferait apparaître de nouveau un excédent de fonctionnement.

Il est indispensable, avec un contexte inflationniste des matières premières et des énergies, de limiter nos dépenses et cela passe en priorité par la masse salariale qui est le poste le plus important des dépenses de fonctionnement.

Equation difficile : maintenir la qualité de service, maintenir les promotions internes et maîtriser les dépenses de personnel.

BILAN D'EXECUTION DU BUDGET 2025

Le conflit en Ukraine et le contexte politique national confortent l'inflation de près de 4.2 %, les prévisions du DOB 2025 ont donc été modifiées dans bien des domaines.

Dans cette période difficile nous avons :

Assuré pleinement notre mission de service public auprès de la population

Nos services ont rempli leurs missions en assurant les activités habituelles tout en respectant l'ensemble des consignes liées à ce contexte

Pour rappel, l'objectif fixé en 2025 était de 4 200 000 euros de dépenses réelles de fonctionnement et nous avions estimé un fonds de roulement à 1 500 000 € au 31/12/2025.

ANALYSE PAR RAPPORT AUX DEPENSES MOYENNES PAR CHAPITRE

Pour l'exercice 2025 nous devrions réaliser une épargne brute d'environ 250 000 euros.

Epargne brute 2024 : 184 981 euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes estimées pourraient s'élever à 4 500 000 euros. Une stagnation des recettes par rapport à 2024 est observée. Comme chaque année nous enregistrons des baisses et hausses difficile à prévoir.

LES RECETTES REELLES ESTIMEES DE FONCTIONNEMENT 2025

S'ELEVENT À :

4 500 000 EUROS

Les recettes réelles des années précédentes étaient de :

En 2017 :	4 944 808 euros
En 2018 :	4 599 514 euros
En 2019 :	4 590 617 euros
En 2020 :	4 393 924 euros
En 2021 :	4 321 519 euros
En 2022 :	4 346 879 euros
En 2023 :	4 709 458 euros
En 2024 :	4 520 227 euros

Analyse des recettes :

Chapitre 70 : ventes produits, prestations

Ce sont les recettes engendrées par l'ensemble des prestations proposées aux habitants

Nous avons perçu : 242 902 euros en 2024 et pouvons espérer 240 000 € en 2025

Recettes de ce chapitre restent stable.

Articles 70632/7066/7067/7088 : principales recettes de ce chapitre (centres de loisirs, activités au centre chanteclair, multi accueil, cantine et garderie).

Article 70688 : de la CUA pour le contrat local de santé

Article 70876 : participation de la CUA pour l'animation des contrats de ville

Chapitre 73 : impôts et taxes

Nous estimons une recette de : 2 720 000 euros soit une recette équivalente par rapport à 2024

Article 73212 dotation de solidarité communauté urbaine. Versée par la CUA, en augmentation de 14 995 €

Article 7381 baisse de 10 777 € pour la taxe additionnelle aux droits de mutation

Chapitre 74 : dotations, participations diverses et subventions

Nous devrions percevoir : 1 356 000 euros

On enregistre une baisse d'environ 40 000 euros

Article 7411 dotation forfaitaire : 445 053 euros. Une baisse de 10 324 euros

Article 741121 dotation solidarité rurale : 82 743 euros

Montant en hausse de 2 965 €

Article 741123 dotation solidarité urbaine : 98 117 euros

Une baisse de : 49 059 euros, identique chaque année résultant du passage sous le seuil des 5 000 habitants

Article 741127 dotation nationale de péréquation : 25 206 euros

Une baisse de : 714 euros

Article 744 : fctva : 168 euros

Montant faible car peu de dépenses de fonctionnement éligible au FCTVA

Chapitre 75 autres produits de gestion :

Nous pourrions percevoir environ : 90 000 euros

On enregistre une baisse de près de 8 000 euros par rapport à 2024 car pas de pénalités de retard perçues par les entreprises cette année

Chapitre 77 produits exceptionnels

Nous allons percevoir environ : 95 000 euros

Soit une augmentation de : 45 000 euros grâce à une recette de la vente d'une maison

Chapitre 013 : atténuations de charges

Nous espérons percevoir : 20 000 euros environ

Une augmentation de : 5 000 euros
remboursements arrêt maladie

Chapitre 042 : Il s'agit d'une écriture comptable qui se compense dans les dépenses.

**LE TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025 POURRAIT S'ELEVER A
4 500 000 EUROS. POUR RAPPEL EN 2024 SUR LES MÊMES BASES DE CALCUL
NOUS ÉTIIONS A 4 520 227 EUROS**

On constate que les recettes sont stables entre 2024 et 2025.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMME EN 2024 NOTRE ANALYSE NE PREND PAS EN COMPTE LES OPÉRATIONS D'ORDRE :

Pour 2024 nous avions réalisé en dépenses : 4 335 246 euros

Nous estimons des dépenses en 2025 de : 4 250 000 euros

En 2017 : 4 418 533 euros

En 2018 : 4 183 246 euros

En 2019 : 4 166 187 euros

En 2020 : 3 705 285 euros

En 2021 : 3 901 311 euros

En 2022 : 3 986 765 euros

En 2023 : 4 150 900 euros

011 CHARGE A CARACTERE GÉNÉRAL :

Dépenses estimées : 1 100 000 euros

Les dépenses de ce chapitre reste relativement stable par rapport à 2024.

Chapitre 012 dépenses de personnel

une augmentation d'environ 111 000 euros par rapport à 2024

La gestion de la masse salariale dans un contexte de contrainte est un exercice indispensable et délicat. Elle représente une part très importante de nos dépenses de fonctionnement. Il existe plusieurs sources d'évolution de la masse salariale, **celles à l'initiative de l'état qui sont obligatoires (décret, changement de catégorie, évolution des charges patronales...)et celles à l'initiative de la commune (heures supplémentaires, régime indemnitaire...)**

L'ensemble de ces paramètres entraîne une hausse minimum par année de 2,5% de la masse salariale.

Dans le contexte de notre commune où nos recettes baissent années après années il est indispensable de piloter cette masse salariale.

En 2014 la masse salariale représentait 2 890 954 euros. En maintenant les effectifs et en prenant 2.5% de GVT chaque année nous serions à 3 700 645 euros à la place des 2 757 285 euros existants.

Chapitre 65 Autres charges de gestion
une dépense maîtrisée et stable par rapport à 2024

Chapitre 66 charges financières
une dépense stable par rapport à 2024 concernant les intérêts des emprunts

042 opérations ordre

Il s'agit d'une écriture comptable. Pour rappel c'est l'amortissement du matériel ; il est l'indicateur qui permet de mesurer les investissements et prend en compte la vente des bâtiments.

**ON CONSTATE UNE DIMINUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN
2025 PAR RAPPORT A L'EXERCICE 2024.**

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Les grandes lignes prévues ont été réalisées.

Pour rappel :

- Rénovation de l'école DESAVARY
- Remise en état du stade de la Scarpe
- remplacement radiateurs et éclairage dans divers bâtiments communaux.
- Divers matériels : ordinateurs et matériel pour les services techniques
- poursuite des travaux liés à la fibre et à la téléphonie dans les bâtiments communaux
- rénovation du multi accueil , du calvaire et de la cour de l'école Grenier
- remplacement des chaudières Mairie , centre Corot et logements clos du verger
- mise en conformité électrique dans divers bâtiments communaux

Les dépenses d'investissements se sont élevées à environ :

1 300 000 euros (704 615 euros en 2024)

Les recettes réelles se sont élevées à :

630 000 euros (400 198 euros en 2024)

La situation au 1^{er} janvier 2026 laisse apparaître un fonds de roulement estimé à

1 500 000 euros

ORIENTATIONS 2026

Une analyse prospective sur le long terme est impossible à concevoir devant la situation actuelle, de quoi sera fait demain :

Un contexte économique apaisé ou dégradé ?

Mais il ne faut pas dans l'urgence prendre des décisions à court terme qui impacteraient l'ensemble des Médiolanais .

Le budget 2026 qui vous sera présenté prendra en compte les impacts liés à l'évolution des prix de l'énergie et des matières premières qui entraînent une inflation difficile à maîtriser. Elle va impacter l'ensemble de nos services, auquel il faut ajouter la revalorisation salariale qui va bouleverser nos prévisions que nous avions prévu sur le long terme.

La hausse des taux d'intérêt sur les emprunts ANRU va également impacter le budget de fonctionnement 2026.

Pour 2026 nous avons bâti une trajectoire sur des points forts :

- Pas d'augmentation des taux de la taxe foncière
- Pas d'augmentation des prix de la restauration scolaire
- Maintien de l'ensemble des services proposés aux médiolanais
- Utilisation de notre fonds de roulement pour nos investissements
- Recherche de subventions

Notre objectif est : Equilibrer nos dépenses de fonctionnement

Pour l'atteindre nous avons déjà mis en place diverses mesures.

Par exemple : réorganisation des cours de l'école de musique, occupation rationnelle de nos locaux : salle bonne humeur et espace Corot, des radiateurs plus économiques et des éclairages LED ont été posés, maîtrise de la masse salariale tout en préservant la qualité de nos services.

En fonction de l'évolution de la situation nous mettrons en place une analyse prospective qui permettra d'identifier tous les leviers possibles afin de mettre en place des actions ponctuelles au profit des médiolanais .

Nous vous proposons pour 2026:

- Préserver un fonds de roulement permettant de faire face à l'effet ciseau (dépenses supérieures aux recettes)
- Le maintien des activités périscolaires notamment le mercredi matin
- Maintenir les centres de loisirs
- La poursuite du soutien aux activités éducatives et culturelles du centre social et culturel Chanteclair
- le maintien des actions orientées vers le repérage et le suivi des personnes isolées
- Le maintien des actions dans le cadre du contrat de ville
- La continuité du suivi des bénéficiaires du RSA par la commune
- Pas d'augmentation du taux de la fiscalité pour la part communale
- La poursuite de l'entretien de nos bâtiments et la rénovation pour certains d'entre eux
- Le maintien des tarifs des cantines.
- La continuité de la dématérialisation pour offrir de nouveaux outils à la population.
- Le maintien des subventions aux associations avec un contrôle de l'utilisation de l'argent public
- Le maintien du soutien au Conseil Municipal Jeunes.
- La continuité du dispositif du Projet de Réussite Educative.
- La poursuite des mutualisations.
- Maintien des cours de musique avec une priorité aux enfants
- Maintien du multiaccueil
- Maintien des promotions du personnel

INVESTISSEMENTS 2026

Au niveau des investissements un plan pluriannuel reprend l'ensemble des travaux à réaliser dans la commune ce document très complet est notre ligne de conduite mais hélas impossible à réaliser dans sa totalité pendant la mandature sans mettre à mal nos finances

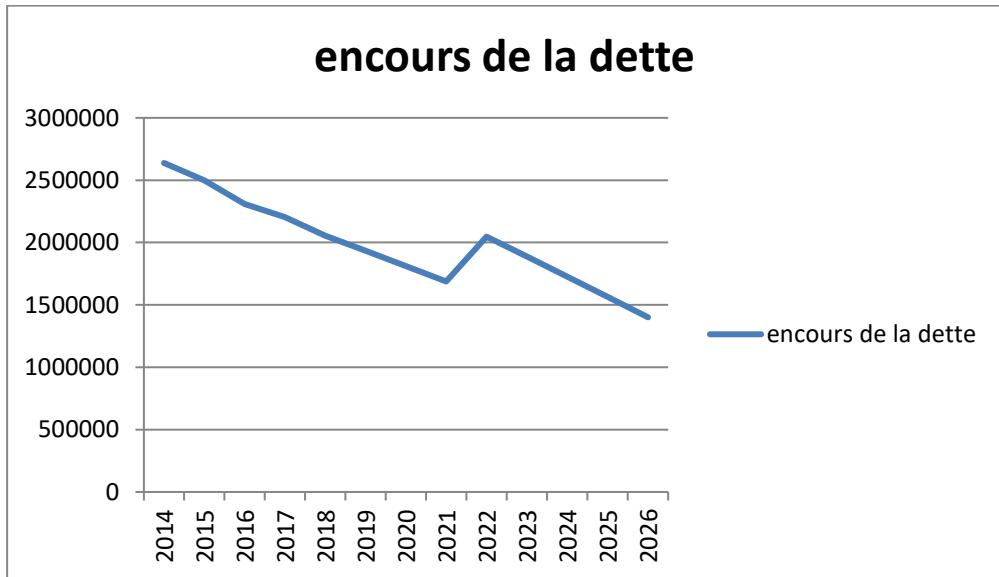
Pour 2026 nous sommes déjà engagés :

- acheter divers matériels : ordinateurs, livres et matériel pour les différents services communaux
- cofinancer avec la CUA et commune de Sainte Catherine l'enfouissement des réseaux dans le cadre de la réfection des voiries (rue des quatre maisons et rue aristide briand)
- Entretenir nos bâtiments communaux
- Poursuivre les travaux dans le cadre du Fonds de Travaux Urbains
- Solder le paiement de la rénovation de l'école Desavary

L'ensemble de ces investissements se feront sur fonds propres.

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

(capital des emprunts restant dû au 31 décembre 2026)



2014	2 638 000 €
2015	2 500 000 €
2016	2 352 000 €
2017	2 204 000 €
2018	2 024 000 €
2019	1 934 000 €
2020	1 812 000 €
2021	1 689 000 €
2022	2 047 435 €
2023	1 887 978 €
2024	1 727 080 €
2025	1 564 685 €
2026	1 400 737 €